

Décision dans la procédure d'opposition n° 3470/1999

Opposant/e SANOFI Société Anonyme, 32-34, rue Marbeuf, F-75008 Paris, marque suisse n° 441654 BESAVAR, *mandataire Kirker & Cie, Conseils en Marques SA*, 122, rue de Genève, 1226 Thônex

contre *Défendeur/resse Teadonggang Reagent Company*, Kanson-Dong, Pyongchon District, KP-Pyongyang, marque internationale n° 704 023 HEPAVAR

Le 8 juin 2000, l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé ce qui suit:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 3470/1999 de la marque n° IR-704 023 HEPAVAR est déclarée bien fondée.
3. Après l'entrée en force de la présente décision, la marque n° IR-704 023 HEPAVAR sera définitivement refusée à la protection en Suisse.
4. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
5. Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens, incluant le remboursement de la taxe d'opposition.
6. La présente décision est notifiée aux parties; à la partie défenderesse par publication dans la Feuille fédérale.

Voies de droit:

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires.

20 juin 2000

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 3470/1999

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.06.2000
Date	
Data	
Seite	3128-3128
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 607

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.